



Licence Éducation et motricité

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Éducation et motricité. 2010, Université Toulouse 3 - Paul Sabatier - UPS. hceres-02035657

HAL Id: hceres-02035657

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035657>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : TOULOUSE

Établissement : Université Toulouse 3 – Paul Sabatier

Demande n° S3110051048

Domaine : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Mention : Education et motricité

Présentation de la mention

Le domaine des Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) se structure comme filière universitaire dans les années 1970. Sa vocation initiale était de former des enseignants d'Education Physique et Sportive et cette mention est la continuité de cet axe de formation initiale. Dans certains établissements, cette mention propose des parcours de préparation aux concours du professorat des écoles et de la fonction publique territoriale mention Activités physiques et sportives. Ce sont essentiellement des débouchés professionnels relevant des métiers de l'enseignement, de l'animation et de l'encadrement des activités physiques et sportives et donc des métiers et compétences professionnelles relevant de l'intervention.

Avis condensé

• Avis global :

L'analyse du dossier de la mention de licence Education et motricité de l'Université Toulouse 3 traduit un certain nombre de forces et de faiblesses. Ces dernières sont essentiellement dues aux carences en renseignements du dossier. Aucune donnée chiffrée n'est présentée sur le flux des étudiants, sur l'analyse des taux de réussite aux différents concours passés par les étudiants à la sortie du L3 (professorat d'éducation physique et sportive, professorat des écoles, éducateur territorial en activités physiques et sportives...), sur le devenir professionnel des cohortes, sur la poursuite ou non des études, sur les types de réorientations professionnelles qui, dans ces mentions, sont de bon niveau, sur les poursuites en master ainsi que sur les débouchés réels en fin de formation. Ces carences en informations ne nous permettent pas d'évaluer de façon pragmatique les effets réels de la formation. L'ensemble du cursus est conforme aux attentes professionnelles relevant des métiers de l'enseignement. Néanmoins, cela demeure théorique tant que l'on ne connaît pas, à titre d'indicateurs, le nombre d'étudiants inscrits dans la mention et son pourcentage par rapport au nombre d'étudiants de la licence. Le choix des orientations des étudiants dans les différentes mentions proposées par la composante est, en soi, un élément de l'évaluation de celles-ci. Les forces du dossier résident dans la plasticité d'orientation offerte aux étudiants et dans l'articulation des contenus de formation sur les compétences requises. Les efforts développés en matière d'enseignement des activités physiques et sportives est ici à souligner, car ils relèvent d'un authentique traitement universitaire des contenus. Les assises scientifiques sont largement développées et s'appuient sur certains travaux de l'unité de recherche.

• Points forts :

- La mise en place des unités d'enseignement d'orientation et de diversification sous forme de carrefours.
- Les contenus d'enseignement des activités physiques et sportives.
- L'organisation du cursus sur les bases des compétences requises dans les fiches RNCP.
- Les contenus d'enseignements des approches scientifiques de la motricité et des apprentissages sont étayés sur les travaux de l'Unité de recherche.



- Points faibles :
 - Absence de données chiffrées à tous les niveaux.
 - Aucune cohérence entre les niveaux licence et master, aucune perspective en vue de la maîtrise de la formation des maîtres.
 - Absence d'informations sur les collaborations avec les milieux professionnels et l'IUFM.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :
 - Il serait souhaitable de mettre en place une stratégie de formation pluridisciplinaire aux métiers de l'enseignement.
 - Les structures de suivi de cohortes et de devenir des étudiants paraissent peu performantes.
 - La mention Education et motricité doit se moderniser et se préparer aux évolutions des formations aux concours et à la maîtrise des métiers de l'enseignement.
 - Il conviendrait d'impulser une politique d'ouverture de cette mention vers le secteur sportif associatif, la politique de la ville, le secteur de l'animation... afin de proposer aux étudiants(es) une professionnalisation réelle au niveau licence.

Avis détaillé

1 ● Pilotage de la licence :

Le pilotage n'intègre pas suffisamment de compétences diversifiées, bien qu'il soit important que des professeurs agrégés s'impliquent dans ces formations, car ce sont de vrais professionnels avec des compétences certifiées dans ce domaine. Il serait important de décliner la façon dont les différents responsables de la formation générale, du domaine, des années d'étude, des domaines scientifiques... interagissent et travaillent concrètement ensemble. Un suivi de cohorte des entrants est nécessaire, ainsi qu'une évaluation semestrielle des enseignements, afin de travailler sur l'évolution du cursus en général et des contenus d'enseignement en particulier.

2 ● Projet pédagogique :

Le projet pédagogique est centré sur les compétences attendues, il mériterait d'être articulé sur les données de l'évaluation des enseignements par les étudiants. Au regard des compétences attendues dans les différents concours des fonctions publiques et territoriales, une spécialisation dès le semestre 4 devrait être expérimentée avec comme contrôle l'évolution des taux de réussite. L'association des enseignants de l'IUFM, des IPR et des responsables du milieu sportif à la formation, permettrait de mieux diversifier les débouchés professionnels. Au niveau L3, il semble que les systèmes d'évaluation demeurent trop centrés sur les connaissances et pas assez sur les compétences. Les compétences transversales sont à développer.

3 ● Dispositifs d'aide à la réussite :

Ces dispositifs sont réels et nombreux, nous ne pouvons pas en évaluer la portée réelle au niveau des réorientations, des changements de mention des taux de réussite... Aucune analyse chiffrée n'étant proposée, il est difficile d'approfondir l'évaluation et l'analyse des modifications à proposer. L'organisation et les effets du tutorat sont à préciser et à évaluer rationnellement.



4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Étant donné qu'aucune information chiffrée n'est mentionnée dans le dossier, il est impossible de procéder à une évaluation précise, exhaustive et détaillée de l'insertion professionnelle. Les différentes mises en stage constituent une force réelle dans l'insertion future des étudiants(es). Une auto-évaluation de la formation est à mettre en place. Une diversification des débouchés vers le milieu associatif, le milieu sportif et culturel est à étudier.